

Recu 29 Jan 1867

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

DES ACTIONNAIRES

DES 16 MAI 1866 ET 23 JANVIER 1867

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

ADMINISTRATEURS

MM. Eug. SANDHERR, notaire honoraire, Président du Conseil d'Administration ;
Hⁱ BOCK, ancien manufacturier ;
Ed^d VAUCHER, négociant ;
Hⁱ BOERINGER, manufacturier ;
FRÉD^e HARTMANN, manufacturier ;
L^r HUGUENIN *, manufacturier ;
A^{te} KULLMANN, négociant ;
Jⁿ KOECHLIN-DOLLFUS *, manufacturier ;
FRÉD^e ENGEL, manufacturier ;
Jⁿ MIEG-KOECHLIN, manufacturier, secrétaire du Conseil d'Administration.
J.-Gabel GROS, négociant ;
CORNEILLE BERNHEIM, négociant.

CENSEURS

MM. Jⁿ MANTZ-BLECH, ancien négociant ;
Jⁿ DE FRÉD^e SCHOEN *, ancien négociant.
JULES DOLLFUS, ancien négociant.

DIRECTEUR

M. Th^{re} POUVOURVILLE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU 16 MAI 1866

RAPPORT

présenté par M. E. SANDHERR, Président du Conseil d'administration.

MESSIEURS,

Dans l'assemblée générale du 29 Janvier dernier, il a été annoncé que vous seriez convoqués en assemblée générale extraordinaire pour nommer notamment un Conseil d'administration et un Comité de censure, parce que d'après les instructions de M. le Ministre des finances, nous pensions que la nouvelle Société à constituer serait régie par de nouveaux statuts et que dès lors l'administration devait être renouvelée.

Mais le Conseil d'Etat, auquel a été soumis le projet de statuts demandé par M. le Ministre, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de faire de nouveaux statuts, puisque l'assemblée générale des actionnaires du 25 Janvier 1865, n'avait demandé que la prorogation pure et simple du Comptoir d'escompte de Mulhouse, pour la durée de 25 ans. Cette décision a été approuvée par décret impérial du 28 Mars dernier, qui proroge notre Société pour 25 ans à partir du 21 Juin prochain.

Nous aurions donc pu, par une interprétation logique de cette décision, nous croire fondés à continuer nos fonctions dans les termes des statuts actuels qui continueront à régir la nouvelle Société.

Mais le Conseil d'administration ainsi que le Comité de censure ne voulant laisser aucun doute sur la régularité de leur institution et laisser à l'assemblée à cet égard toute liberté d'action, lui demandent aujourd'hui, soit le renouvellement de leurs pouvoirs, ou leur remplacement.

C'est là l'objet essentiel de cette réunion.

Nous vous prions donc, Messieurs, de procéder par liste de scrutin à cette double élection.

Avant de passer au vote, M. le directeur aura l'honneur de vous donner communication d'un résumé des opérations du Comptoir, jusqu'à la clôture du dernier exercice.

Le Président du Conseil d'administration,

E. SANDHERR.

RÉSUMÉ

présenté par M. TH. POUVOURVILLE, Directeur du Comptoir.

MESSIEURS,

J'ai pensé, qu'au moment où notre Société était prorogée pour 25 ans, il n'était pas inutile de rappeler en peu de mots son origine, son but, ses opérations, ainsi que leur résultat.

Les Comptoirs nationaux ont été créés en 1848, à une époque où le capital, le crédit, ainsi que la confiance avaient disparus; ils ont rendu de grands services qui n'ont jamais été contestés, et ont donné généralement des bénéfices, auxquels leurs fondateurs étaient loin de s'attendre, car en souscrivant des actions à cette époque, ils n'avaient certes pas en vue le placement avantageux de leurs capitaux.

Aux Comptoirs nationaux dont la durée a été de six ans, ont succédé les Comptoirs d'escompte, Sociétés anonymes, dont l'organisation était à peu près la même, moins toutefois la garantie de l'Etat et des villes accordée à leurs prédécesseurs.

La Société actuelle a commencé fin Mars 1854 et devait, sauf prorogation, finir le 21 Juin 1866.

Cette prorogation vient de nous être accordée pour 25 ans, sans modification aucune aux statuts.

Pendant ces 11 ans et 9 mois, le chiffre des opérations du Comptoir s'est élevé à Fr. 371,401,049.35 (moyenne annuelle de fr. 31,608,600.)

Les bénéfices réalisés, ont été de

» 799,388.90. Cette somme a produit aux actionnaires un intérêt moyen de 8.50 0/0 sur lequel ils ont reçu
» 572,000 — soit 6.34 0/0 et
» 200,000 — soit 2.16 0/0 ont été mis en réserve.

Le chiffre brut des faillites dans lesquelles le Comptoir a été compromis, s'élève à Fr. 75,600 — sur lesquels il a été recouvré jusqu'au 31 Décembre dernier

» 59,621 —; il lui reste dû

Fr. 15,979 — dont une bonne partie rentrera encore.

Si une faible portion du mérite de ce résultat satisfaisant devait m'être attribuée, la meilleure part, sans contredit, en revient à votre Conseil d'administration, dont le concours aussi constant qu'éclairé, ne m'a jamais fait défaut, et je suis heureux d'avoir trouvé l'occasion de l'en remercier publiquement.

La tâche d'un administrateur n'est pas chose facile, et si votre Conseil a le courage de conserver des fonctions aussi ingrates qu'elles sont gratuites, c'est uniquement par la conviction de concourir puissamment au maintien d'un établissement utile à notre localité.

Je dois vous dire encore, Messieurs, que le Conseil, ne perdant jamais de vue l'origine et le but de la création du Comptoir, a constamment cherché à en faire un établissement plus utile que rémunérateur, en rendant son concours accessible, à des conditions égales et peu onéreuses, à toutes les valeurs et surtout à celles du petit commerce.

Cette règle de conduite, qui ne saurait être trop approuvée, explique pourquoi un chiffre aussi considérable d'affaires, a donné un résultat relativement si peu élevé; il est vrai d'ajouter, que ce résultat par contre, n'a jamais fait défaut.

Je termine, Messieurs, en vous priant de joindre vos remerciements aux miens, pour le concours si désintéressé que le Conseil d'administration n'a cessé de donner au Comptoir, et en l'invitant, par l'unanimité de nos votes, à vouloir bien le lui continuer.

Le Directeur, Th. POUVOURVILLE.

PROCÈS-VERBAL

L'an mil huit cent soixante-six, le 16 Mai, à 10 heures du matin, l'assemblée générale extraordinaire du Comptoir d'escompte de Mulhouse, convoquée par le directeur, en conformité de l'art. 45 des statuts et en outre par lettres à domicile, s'est réunie dans la salle de la Société industrielle.

A 10 heures 20 minutes, 69 actionnaires (dont plus de 50 étrangers aux Conseils d'administration et de censure) présents ou représentés, possesseurs de 717 actions, ayant signé la feuille de présence, l'assemblée est régulièrement constituée aux termes de l'art. 48 des statuts.

M. E. Sandherr, président du Conseil d'administration, préside l'assemblée.

La feuille de présence constatant que les deux plus forts actionnaires présents sont MM. Ed. Huguenin et J. Couget, le président les proclame scrutateurs et les prie de prendre place au bureau. Le bureau ainsi constitué, désigne M. J. Mieg-Kœchlin pour secrétaire.

Le président donne connaissance à l'assemblée du décret impérial en date du 28 Mars dernier, qui proroge pour 25 ans, à partir du 21 Juin prochain, le Comptoir d'escompte de Mulhouse et invite MM. les actionnaires à nommer leur conseil d'administration et Comité de censure.

Avant de procéder au vote par liste de scrutin, le président invite le directeur à communiquer à l'assemblée le résumé d'un travail qui déjà avait été soumis au Conseil d'administration.

Le directeur rappelle en peu de mots, l'origine, le but, le chiffre d'affaires, ainsi que le résultat du Comptoir d'escompte depuis fin Mars 1854, époque à laquelle il a commencé ses opérations, jusqu'au 31 Décembre 1865.

Un membre propose l'impression de ce document, et l'assemblée consultée, décide qu'elle sera mise à la suite du prochain compte-rendu.

L'assemblée vote ensuite à l'unanimité par liste de scrutin, la réélection de tous les membres du Conseil d'administration et du Comité de censure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire,

J. MIEG-KOECHLIN.

Les Scrutateurs,

J. COUGET-MOERLEN.

E. HUGUENIN.

Le Président,

E. SANDHERR.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

DU 23 JANVIER 1867

RAPPORT

présenté par M. E. SANDHERR, Président du Conseil d'administration.

MESSIEURS,

Aux termes de l'art. 53 des statuts, le Conseil d'administration doit vous soumettre un rapport sur les opérations du Comptoir pendant le cours de l'exercice écoulé et sur la situation des affaires sociales.

Nous venons en son nom, pour la première fois depuis la reconstitution de la Société, satisfaire à ces prescriptions.

L'exercice de 1866 se compose de deux sections, qui théoriquement devraient vous être exposées d'une manière distincte. Il comprend d'abord le dernier semestre de l'ancienne Société, moins neuf jours, puisqu'elle a atteint son terme le 21 Juin 1866 et ensuite le premier semestre augmenté de neuf jours, de la nouvelle Société, autorisée pour 25 ans, par décret impérial du 28 Mars 1866, laquelle a continué sans interruption les errements de la première; mais comme depuis l'adhésion un peu tardive du seul actionnaire, qui dans l'assemblée du 25 Janvier 1865 ne s'était pas prononcé pour le renouvellement, tous les intérêts sont égaux dans l'une comme dans l'autre de ces deux sections, il aurait été oiseux d'établir pour chacune une comptabilité à part, pour arriver au même résultat.

Nous allons donc vous présenter ensemble, ceux de l'exercice clos le 31 Décembre dernier.

Nous avons la satisfaction de pouvoir vous dire qu'ils sont très-satisfaisants, malgré le faible taux d'escompte de la Banque de France qui, en moyenne, ne s'est pas élevé au-delà de 3.67 0/0 et qui sert de régulateur à celui du Comptoir.

Les opérations de cet établissement, qui en 1865 avaient atteint le chiffre déjà considérable de

Fr. 40,183,046.94 ont été portées en 1866 à

» 46,800,552.16, d'où il résulte une augmentation d'affaires de

» 6,617,505.22. Cette prospérité est due à la confiance qu'inspire la marche prudente du Comptoir et en partie aux soins intelligents du directeur, qui ne néglige aucune occasion pour en augmenter les produits.

Ces opérations se décomposent de la manière suivante :

Fr. 19,907,518.19 escomptés en 20,745 effets.

» 26,893,033.97 reçus par correspondance en . 65,165 »

Fr. 46,800,552.16

85,910 effets. Somme égale.

Les bénéfices, résultant de ce chiffre élevé des opérations du Comptoir, montent à fr. 88,178.85, dont la répartition sera proposée plus tard.

A la clôture du dernier exercice, le compte des effets en souffrance était débiteur d'une somme de

Fr. 7,800.24. Il a été recouvré, pendant le présent exercice, une somme de
 » 7,512.79. Ce compte reste donc débiteur de
 Fr. 287.45 auquel il convient d'ajouter le montant des faillites ouvertes en 1866, sur lesquelles il reste des dividendes à toucher, soit
 » 682.50 ce qui porte à
 Fr. 969.95 le solde débiteur des effets en souffrance au 31 Décembre 1866.

Les frais généraux se sont élevés au-delà des prévisions du budget, à la somme de

Fr. 37,762.27 d'où une augmentation de
 » 1,525.61 sur ceux de l'année précédente.

Elle résulte principalement de l'accroissement de la dépense pour achat de registres qui, en 1866, ont coûté fr. 3,255.35, tandis qu'il y a eu diminution sur d'autres articles de dépense. En définitive, les prévisions du budget n'ont été dépassées que de

Fr. 492.27. La dépense relative aux registres nécessaires à la tenue des livres, se justifie par l'accroissement des affaires.

Le nombre des effets entrés en 1866 au Comptoir, dépasse de 13,956 ceux de 1865.

Les chiffres que nous venons d'exposer ont été vérifiés et reconnus exacts par une commission de deux membres du Conseil d'administration, à laquelle s'est adjoint un membre du Comité de censure.

Il a été établi ci-dessus que les bénéfices de l'année 1866 s'élevaient à

Fr. 88,178.85. Le directeur a droit à une remise de 10 0/0 sur ces bénéfices, sous la déduction de
 1° fr. 40,000.— prélèvement au profit des actionnaires ;
 2° » 1,747.43 solde des bénéfices de 1865 resté au crédit.
 » 41,747.43 du compte des profits et pertes.

Il résulte de la soustraction de ces deux sommes que le montant des bénéfices passible de la remise du directeur est de

» 46,431.42 ce qui à raison de 10 0/0 produit
 » 4,643.15 d'où il suit que la somme revenant aux actionnaires demeure fixée à
 Fr. 83,535.70.

Le Conseil d'administration vous propose, Messieurs, la répartition suivante :

Fr. 80,000.— aux actionnaires. Cette somme représente les intérêts à 8 0/0 établis sur le capital social et le fonds de réserve ;
 » 3,535.70 au crédit du compte des Profits et Pertes. (La répartition de cette somme aurait présenté une fraction rompue et elle accroîtra d'autant les bénéfices de l'année prochaine.)

Fr. 83,535.70.

Sur le total attribué aux actionnaires fr. 80,000 —
 ceux-ci ont touché en Juillet dernier » 16,000 —

Il leur revient encore. fr. 64,000 —

Ce qui fait pour solde des intérêts du deuxième semestre et du dividende de l'exercice 1866, quarante francs par action.

Cette répartition pourra être touchée à la Caisse du Comptoir, à partir de vendredi 25 de ce mois.

Aux termes de l'article 29 des statuts, le Conseil d'administration et le Comité de censure doivent être renouvelés annuellement par tiers ; les membres sortants sont rééligibles. Ces Conseil et Comité ont été entièrement renouvelés dans l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 16 Mai 1866. Il y avait donc lieu de désigner cette première fois par le sort (ce sera encore le cas l'année prochaine) les membres à renouveler, soit en les confirmant, soit en les remplaçant par d'autres. Il est résulté du tirage au sort que les noms suivants sont sortis de l'urne :

MM. Sandherr, Eugène, }
 Bock, Henri, } membres du Conseil d'administration.
 J. Mieg-Kœchlin, }
 Vaucher, Edouard, }

Et Dollfus, Jules, membre du Comité de censure.

Le Conseil en propose la réélection.

Quand vous aurez entendu les observations de l'un des membres du Comité de censure, sur la régularité de la marche du Comptoir et sur l'observance de ses statuts, vous aurez à passer à la discussion du compte que nous venons de vous présenter ; à lui donner votre approbation ; à sanctionner la fixation et la distribution du dividende de l'exercice dont s'agit et à voter, par liste de scrutin, le renouvellement du tiers du Conseil d'administration et du Comité de censure.

Le Président, E. SANDHERR.

RAPPORT

présenté par M. J. DE F. SCHÖEN, au nom du Comité de censure.

MESSIEURS,

Le compte-rendu dont M. le président du Conseil d'administration vient de vous donner lecture, est assez complet pour qu'il ne reste plus au Comité de censure qu'à vous dire qu'il a, comme par le passé, assisté aux réunions du Conseil d'administration et qu'il s'est assuré que le travail dans les bureaux se fait avec l'ordre et l'exactitude nécessaires.

L'attention scrupuleuse du Comité d'escompte et de M. le directeur à l'examen des valeurs présentées à l'escompte nous ont évité beaucoup de non-valeurs, et MM. les actionnaires doivent être satisfaits du rendement des opérations du Comptoir.

Nous vous proposons, Messieurs, de voter des remerciements à MM. les administrateurs, ainsi qu'au directeur, pour la sollicitude et le zèle constants qu'ils portent aux intérêts du Comptoir, sans oublier MM. les employés, auxquels l'extension progressive de ses opérations occasionne une augmentation de travail considérable.

Le Comité de censure vous propose, Messieurs, de donner votre approbation aux propositions du Conseil d'administration.

Au nom du Comité de censure,

J. de Fréd. SCHÖEN.

PROCÈS-VERBAL

L'an mil huit cent soixante-sept, le vingt-trois Janvier, à dix heures du matin, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Comptoir d'escompte de Mulhouse, convoquée par le directeur en conformité de l'article 45 des statuts et, en outre, par lettres à domicile, s'est réunie dans la salle de la Société industrielle.

La liste des actionnaires, possédant les 1,600 actions émises, est déposée sur le bureau, conformément à l'article 44 des statuts.

A dix heures et demie, soixante-onze actionnaires, dont plus de cinquante étrangers au Conseil d'administration et Comité de censure, présents ou représentés, possesseurs de huit cent trente-huit actions, ayant signé la feuille de présence, l'assemblée est régulièrement constituée aux termes de l'article 48 des statuts.

M. le président du Conseil d'administration préside l'assemblée.

La feuille de présence, constatant que les deux plus forts actionnaires présents sont MM. Pierre Kullmann et J. Couget, le président les proclame scrutateurs et les prie de prendre place au bureau. Le bureau, ainsi constitué, désigne M. J. Weiss pour secrétaire.

Le président donne lecture à l'assemblée du rapport fait au nom du Conseil d'administration sur les opérations du Comptoir pendant l'année 1866. Ce rapport est suivi de celui de M. Jean de Frédéric Schœn, au nom du Comité de censure.

Aucune réclamation n'ayant été faite, l'assemblée adopte, à l'unanimité, le rapport et ses conclusions.

Le président invite ensuite l'assemblée à voter le renouvellement partiel du Conseil d'administration et du Comité de censure.

MM. Sandherr, Eugène ; Bock, Henri ; Mieg-Kœchlin, Jean ; Vaucher, Edouard ; administrateurs sortants désignés par le sort, et M. Dollfus, Jules, censeur, également désigné par le sort, sont réélus à l'unanimité.

Avant de lever la séance, un actionnaire demande la parole et propose de voter des remerciements au Conseil d'administration et Comité de censure, pour le zèle si constant qu'ils apportent dans l'exercice de leurs fonctions. L'assemblée se joint, en applaudissant, au désir exprimé par l'orateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures quinze minutes.

Le Secrétaire,

J. WEISS.

Les Scrutateurs,

P. KULLMANN.

J. COUGET-MOERLEN.

Le Président,

E. SANDHERR.

MOUVEMENT GÉNÉRAL DU PORTEFEUILLE

	Effets en portefeuille au 31 Décembre 1865	2,388	Eff.	Fr.	2,423,859.81
Entrée	du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 1866	85,910	"	"	46,800,552.16
		<u>88,298</u>	Eff.	Fr.	49,224,411.97
Sortie	id. id.	85,697	"	"	47,011,601.13
	Effets en portefeuille au 31 Décembre 1866	2,601	Eff.	Fr.	2,212,810.84

ENTRÉE.

Effets escomptés	20,745	Eff.	Fr.	19,907,518.19
» pris à l'encaissement	12,667	"	"	5,054,001.64
» reçus des Comptoirs d'escompte	2,490	"	"	852,573.98
» reçus des autres correspondants	50,008	"	"	20,986,458.35
	<u>85,910</u>	Eff.	Fr.	46,800,552.16

SORTIE.

Effets réescomptés à la Banque	10,359	Eff.	Fr.	15,278,564.23
» réescomptés hors Banque	1,378	"	"	3,369,169.84
» encaissés sur Place	23,683	"	"	8,664,894.79
» remis aux Comptoirs d'escompte	2,571	"	"	851,238.48
» remis aux autres correspondants	47,706	"	"	18,847,733.79
	<u>85,697</u>	Eff.	Fr.	47,011,601.13

PROFITS ET PERTES

Réescompte du Portefeuille au 31 Décembre 1865	Fr.	12,951.70
Montant des intérêts, changes et agios en faveur du Comptoir	"	234,703.19
Reliquat à nouveau du compte de Profits et Pertes au 31 Décembre 1865	"	1,747.43
	Fr.	<u>249,402.32</u>

Intérêts et changes bonifiés par le Comptoir. Fr. 112,776.10

FRAIS GÉNÉRAUX.	Registres et autres fournitures, loyer, contributions, assurance, éclairage, chauffage, ports de lettres et d'esp. etc.	Fr.	10,076.87	
	Souscription pour le bureau de bienfaisance	"	300.—	
	Actions du Comptoir, abonnement au timbre	"	400.40	
	Jetons de présence	"	760.—	
	Personnel : appointements	"	26,465.—	
		"	38,002.27	"

Excédant des Profits sur les frais et dépenses	Fr.	98,623.95
A déduire : Réescompte du portefeuille au 31 Décembre 1866	"	10,445.10
	Fr.	<u>88,178.85</u>

Bénéfice net à répartir. Fr. 88,178.85

RÉSUMÉ DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1866

	DÉBIT.	CRÉDIT.
CAPITAL, Actions du Comptoir		800,000.—
PORTEFEUILLE, Effets en Portefeuille	2,212,810.84	
CAISSE { Espèces en Caisse 76,130.55	149,272.19	
{ Espèces à la Succursale de la Banque . . . 73,141.64		
COMPTOIRS D'ESCOMPTE	9,840.62	4,782.34
COMPTES COURANTS DE LA VILLE ET DES ENVIRONS		863,510.49
AUTRES COMPTES COURANTS	305,855.81	131,792.25
REMISES à encaisser		89,189.98
COMPTES DE DÉPÔTS DE FONDS		508,978.40
COMPTE DE MEUBLES	1,000.—	
FRAIS D'ACTE DE SOCIÉTÉ	1,128.—	
FONDS DE RÉSERVE		200,000.—
EFFETS EN SOUFFRANCE	969 95	
PROFITS ET PERTES { Réescompte du Portefeuille . 10,445.10		82,623.95
{ Dividende 8 % aux Action ^{es} 64,000.—		
{ Intérêt au Directeur de 10 %		
{ sur fr. 46,431.42 4,643.15		
{ A porter à nouveau au Comp- te de Profits et Pertes . . . 3,535.70		
	2,680,877.41	2,680,877.41

